

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 07RG-0423 établissant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint :

- Que** lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 07RG-0423 établissant un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques ;
- Que** l'objet du règlement est de décréter un un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques non conformes et/ou défectueuses ;
- Que** le règlement entre en vigueur le jour de sa publication ;
- Que** le règlement peut être consulté au bureau de la mairie, 460, rue de la Mairie, durant les heures normales d'ouvertures et sur le site Internet de la municipalité au www.steemelie.ca.

Donné à Sainte-Émélie-de-l'Énergie, ce vingtième jour du mois de juillet deux mille vingt-trois (20 juillet 2023).

Éric Gélinas M.ATDR
Directeur général adjoint
Greffier-trésorier adjoint

